



## Bulletin d'adhésion 2018/2019

**NB : Documents à compléter en MAJUSCULE - Signature du règlement intérieur obligatoire svp**

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_  
Date de naissance : \_\_\_\_\_ Profession : \_\_\_\_\_  
☎ : \_\_\_\_\_ E-mail : \_\_\_\_\_



N° licence fédérale (si déjà pratiqué) : \_\_\_\_\_

### Autorisation parentale pour les mineurs

**Nom :** \_\_\_\_\_ **Prénom :** \_\_\_\_\_ **Qualité :** \_\_\_\_\_

Autorise mon enfant à adhérer à la SBFB et à prendre place dans une voiture particulière afin d'effectuer les déplacements nécessités par les compétitions sportives officielles, amicales ou de loisirs au cours de la saison ; autorise les responsables à faire procéder toute intervention médicale d'urgence.

Lieu : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

**Signature :** \_\_\_\_\_

### Personnes à contacter en cas d'urgence :

Nom et prénom		
Téléphone		

---

## Droit à l'image

### 1. J'accepte

### 0 Je n'accepte pas

Que les photos et les prises de vue réalisées dans le cadre de ma participation aux entraînements et manifestations soient publiées et diffusées (presse et internet) sans avoir droit à une compensation.

---

## Certificat médical

Votre certificat de non contre-indication à la pratique de la savate boxe française doit vous être délivré par votre Médecin ou par un médecin du sport. Le club est partenaire du centre médico-sportif de Belfort. La première visite est conseillée et consiste en un bilan complet.

**Centre médico-sportif Territoire de Belfort - Stade Serzian**  
**Avenue du Général Gambiez**  
**90000 Belfort**  
**06.81.91.83.16**

---

## Rappel

- **Adulte** : 135 € // **Sans emploi & Etudiant** (sur justificatif) et **16/17 ans** : 110 € //
- **12/15 ans** : 90 €                                      Inscription de janvier à juin : **tarifs pleins - 30 €**

Espèces ou par Cheque.

---

## Tout dossier incomplet ne sera pas traité.

Cadre réservé à la SBF

- Photo
- Certificat médical
- Cotisation
- Justificatif étudiant...
- Signature règlement intérieur

**Obligatoire** : Tenue de sport – Gants de boxe – Coquille (garçons) – Protège dents – Protège poitrine (filles)

**Facultatif** : Protèges tibias – Chaussures homologuées de Savate BF (nous consulter)

# REGLEMENT INTERIEUR

**Article 1 :** Tout adhérent se doit de respecter ses adversaires d'entraînement, les enseignants et les membres du bureau. Tout adhérent doit se conformer aux instructions et consignes du moniteur responsable du cours

**Article 2 :** Tout adhérent se doit de respecter les locaux gracieusement mis à notre disposition par la municipalité de BELFORT.

**Article 3 :** Tout adhérent doit fournir obligatoirement un certificat médical d'aptitude à la pratique de la SBF (+autorisation parentale pour les mineurs). Il doit être à jour de sa cotisation et de son dossier d'inscription.

**Article 4 :** Les protections suivantes sont obligatoires pendant les entraînements : Protège dents – coquille – protège poitrine pour les filles.

**Article 5 :** Les chaussures sont spécifiques à la pratique de la SBF. Elles doivent porter des semelles lisses

**Article 6 :** Les équipements appartenant au club : gants, cordes, sacs,... sont à la disposition de chacun, et doivent être remis en place après chaque séance.

**Article 7 :** Le port de lunettes et de bijoux (montre – boucles d'oreilles – piercing,...) est interdit durant les entraînements. Le club se dégage de toute responsabilité en cas d'accident.

**Article 8 :** Chaque adhérent est responsable de ses effets personnels. Le club se dégage de toutes responsabilités en cas de vol et/ou détérioration.

**Article 9** Le mineur ne doit pas quitter la salle d'entraînement sans autorisation du responsable présent. Les parents des enfants mineurs se doivent d'être présents en début et fin de séance.

**Article 10 :** Les mineurs de moins de 16 ans se doivent d'utiliser un vestiaire et douche séparés des adultes

**Article 11 :** Les horaires d'entraînement sont affichés et notés sur la fiche d'inscription, ils doivent être respectés. Tout départ anticipé doit être signalé au moniteur responsable du cours.

**Article 12 :** la consommation de substances comme le tabac, l'alcool ou les produits dits « dopants » sont incompatibles avec la pratique du sport, donc interdits au sein de la salle d'entraînement.

**Article 13 :** Le moniteur responsable du cours se réserve le droit de refuser l'accès à l'entraînement à toutes personnes dont l'état et/ou l'attitude lui semble incompatible avec la pratique et l'éthique de la SBF.

**Article 14 :** Les membres du bureau directeur se réservent le droit d'accepter, de refuser ou d'expulser l'un de ses adhérents sur simple avis verbal, en cas de non-respect du présent règlement et/ ou de comportement anti sportif.

**Article 15 :** Toute personne qui refuserait de se conformer au présent règlement pourrait se voir expulser de l'association temporairement ou définitivement, sur décision des membres du comité directeur et perdrait, de fait, son statut d'adhérent sans contre partie financière.

Lu et approuvé & Signature :